

Harfleur Zoom

Informations Municipales - numéro 141 - Février 2026



Un hiver à Harfleur

Cérémonie des Voeux 2026 : rappeler l'importance du service public

La cérémonie des vœux au personnel municipal, organisée le 9 janvier, s'est déroulée dans un contexte particulier, au lendemain de la tempête Goretti et quelques jours après un épisode neigeux d'une intensité rare. Ces événements ont mis en lumière la mobilisation exceptionnelle des agents, présents jour et nuit pour assurer le sablage des voiries, surveiller la montée des eaux, sécuriser les espaces publics, accueillir les enfants et répondre aux inquiétudes des habitants. Leur engagement a une nouvelle fois illustré la force du service public de proximité.

Ce moment de rassemblement a permis de saluer l'ensemble des équipes municipales pour leur professionnalisme, leur solidarité et leur capacité à faire face aux situations les plus exigeantes. Tout au long de l'année, les agents contribuent à maintenir un lien essentiel avec la population, à accompagner les besoins du quotidien comme les urgences, et à faire vivre des services accessibles, humains et attentifs.

Bilan non exhaustif : nombreux conteneurs, morceaux de tôles, branches d'arbres sur la voirie et les trottoirs, grilles de chantier et toiture de garage envolées bloquant la rue, signalétique envolée, arbres couchés en travers des routes et dans le complexe sportif M. Thorez, pierres et ardoises au sol... Tout cela implique déblaiement, balisage, enlèvement, ramassage, remise en place des panneaux, vérification des toitures et gestions des fuites...

La cérémonie a également rappelé l'importance du travail collectif : chaque service, chaque agent, quelle que soit sa mission, participe au bon fonctionnement de la commune et à la qualité du cadre de vie des habitants.

Ce temps fort a aussi permis de mettre à l'honneur les agents médaillés du travail, récompensés pour leur fidélité, leur ancienneté et leur engagement au service de la collectivité. La commune a également salué les retraités de l'année, dont le parcours professionnel témoigne d'un attachement durable au service public et d'une contribution précieuse à la vie municipale. Leur départ marque la fin d'un chapitre important, mais aussi la reconnaissance d'une carrière dédiée aux habitants.



Un moment convivial qui a aussi permis de réaffirmer l'attachement de la collectivité à des services publics solides, proches des habitants dont le travail quotidien contribue à faire d'Harfleur une ville accueillante et solidaire.



Rétrospective

Focus

Actu

Infos

Conseil Municipal

Chères habitantes, chers habitants,

Le mois de février s'inscrit cette année dans un moment particulier de la vie municipale : celui de la fin du mandat. Ainsi, au moment où j'écris ces mots, nous continuons d'avancer tout en préparant la transition qui s'annonce. Le dernier conseil municipal du 24 janvier s'est inscrit dans cette dynamique, tournée vers la suite de la vie communale.

Au fil des années, la commune a poursuivi ses missions et accompagné la vie quotidienne de chacun. Rien de tout cela n'aurait été possible sans l'implication des élus, des agents municipaux, des associations, des bénévoles et, bien sûr, de vous toutes et tous. Je tiens à saluer cet investissement collectif et vous en remercie sincèrement.

En cette période hivernale, les services municipaux restent pleinement mobilisés, assurant leurs missions au quotidien. Février est aussi un mois où l'on met un point final à certains dossiers et où l'on prépare sereinement la transition institutionnelle.

Ainsi, la fin d'un mandat est toujours un moment particulier dans la vie démocratique car c'est aussi l'occasion d'ouvrir la voie pour une nouvelle équipe.

Je vous invite donc à venir nombreux, pour participer pleinement à ce rendez-vous citoyen du 15 mars prochain, en venant voter et ainsi faire entendre votre voix, et cela quel que soit votre choix. N'hésitez pas aussi à vous faire connaître si vous souhaitez participer à la tenue d'un bureau de vote, même pour un court moment. Pour cela présentez vous au cabinet du maire à la mairie.

Enfin, j'invite chacun à rester attentifs aux autres, notamment aux personnes les plus fragiles en cette saison. La solidarité et le vivre-ensemble demeurent des valeurs essentielles pour notre commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous un excellent mois de février.

**Bulletin d'information
de la ville d'Harfleur**
Mairie d'Harfleur
55 rue de la République
76700 Harfleur

Directrice de publication :
Christine Morel

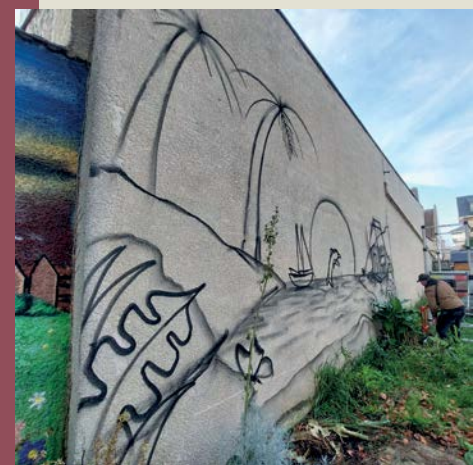
Rédaction :
Alexandra Gobbé-Anne
Services Mairie d'Harfleur

Maquette / photographie :
Alexandra Gobbé-Anne
Nadia Younsi

Imprimeur :
Imprimerie Marie
ZA du Plateau
14600 Honfleur
Tél : 02 31 89 20 34

Christine Morel
Maire d'Harfleur

Rétrospective



Le Club Ados : pas de pause

Au cours du mois de décembre, le « Club Ados » a participé au projet municipal intergénérationnel « Graff âges, mur sans âges » à la Résidence autonomie des 104 avec les personnes âgées, en collaboration avec le graffeur Keza. Cette séance a permis de s'initier à l'utilisation des bombes de peinture et à la réalisation des contours de la future fresque.

Le remplissage et la mise en couleurs seront effectués lors de prochaines rencontres planifiées. NB : cette activité a rassemblé 7 adolescents et 11 résidents.

À l'occasion du repas de Noël, les jeunes ont partagé un apéritif dînatoire composé de cakes salés « maison » aux saveurs variées. Ils ont aussi pu profiter d'une sortie bowling à la NEF au Havre. Durant le mois de janvier, une sortie au cinéma Les Arts de Montivilliers, une séance de hockey à la Maison des Associations et enfin, une soirée « Flammekueche » ont été appréciées des jeunes Harfleurais. Bon départ pour cette année 2026 !



Bon anniversaire ! un siècle d'expérience



Mme Le Maire et sa première adjointe ont rendu visite à Mme Levesque Jacqueline qui fêtait ses 100 ans à la résidence des 104, accompagnée par sa fille et son gendre, Mme et M. Moy qui la soutiennent et l'entourent de bienveillance au quotidien. Prendre soin des anciens c'est prendre soin de la mémoire vivante de notre histoire et de la transmission des savoirs.

Un petit moment fort agréable dans les murs de la bibliothèque E. Triolet (La Forge) à l'occasion de la Nuit de la Lecture avec la Cie Touches d'Histoire.



La nuit de la lecture

Amour et Piano



Du théâtre, en veux tu ? En voilà quatre fois !

Un joli démarrage, les 23 et 24 janvier pour le festival harfleurais de théâtre "Côté cour, côté jardin". À commencer le vendredi par la prestation de la Compagnie Ici et Maintenant avec une pièce reprenant un classique du genre : "Le Limier", d'Anthony Shaffer. Un spectacle plein de couleurs, de costumes, et d'originalité mené avec une grande vélocité par deux acteurs talentueux qui embarquent le spectateur dans un duel poignant et inattendu. Bref une bouffée vitaminée qui montre que les apparences peuvent être parfois trompeuses et n'est pas toujours plus fort celui qui pense l'être au départ...

Le samedi, les amateurs se sont cette fois rendus à la bibliothèque Elsa Triolet à la rencontre de la Cie de l'Éphémère. C'est au coeur de la section adultes que s'est déroulée l'intrigue rocambolesque d'"Amour et piano", un Vaudeville pur jus où les quiproquos en cascades n'ont d'égaux que les sous entendus frivoles et les mines outrées des protagonistes. Les acteurs ne sont pas avarés et livrent une prestation de qualité où l'on se laisse porter, à ne pas savoir si l'on préfère les voir s'embourber ou si l'on espère que la vérité éclate venant ainsi au secours des personnages.

Un second week end qui tient ses promesses

Dans un tout autre registre, place au mentalisme et à l'enquête policière avec la "Méthode Sherlock", de et avec Andrea Redavid et Paul Spera. Le public se retrouve mis à contribution dans ce tourbillon d'actions livré par les deux acteurs et tout le monde a participé avec un enthousiasme et ravissement non dissimulé qui s'est terminé en "standing ovation". Après un dernier virage stylistique à 180°, le festival s'est clôturé avec un grand classique de la littérature : Phèdre de Racine ! Mais le titre de cette adaptation laissait présager un léger twist. En effet "Phèdre dans tous ses états" par la Madrid Biscuit Compagnie n'a pas trompé le spectateur avec une mise en scène très originale et décalée donnant à ce standard une énergie hors du commun.

Phèdre dans tous ses états



Festival Côté Cour Côté Jardin

Le Limier



La Méthode Sherlock





Autorisations d'urbanisme

La Municipalité d'Harfleur vous accompagne dans vos démarches et vos déclarations d'urbanisme. Pour cela, il vous suffit de vous rendre ou de prendre contact avec les services techniques de la Ville.

En revanche, comme l'urbanisme relève d'une compétence de la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, c'est elle qui instruit les demandes : certificats d'urbanisme opérationnel, déclarations préalables, permis de construire et d'aménager, permis de démolir.

Il existe 3 pôles répartis sur le territoire, la commune d'Harfleur est instruite au pôle de Montivilliers. La Ville s'en fait le lien, bien que désormais il vous est possible d'initier vos démarches de façon dématérialisée.

Les formalités administratives

Téléchargez les formulaires Cerfa sur : www.service-public.gouv.fr/particuliers ou connectez-vous au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme via le site internet www.lehavreseinemetropole.fr

Le Certificat d'Urbanisme opérationnel

Le certificat d'urbanisme opérationnel (CU) vous permet de savoir si votre projet est réalisable et d'indiquer l'état des équipements publics (voies et réseaux) existants ou prévus qui desservent votre terrain. La durée de validité est de 18 mois et peut être prolongée d'une année si les règles d'urbanisme, les servitudes d'utilité publique et les taxes applicables au terrain n'ont pas changé. Le délai d'instruction est de 2 mois.

Les déclarations préalables

La déclaration préalable est exigée pour la réalisation d'aménagements de faible importance tels qu'un changement de destination (ex : transformation d'un garage en local commercial), des travaux sur une construction existante (dont les extensions jusqu'à 20 m²...) ou création d'une nouvelle construction isolée (garage, abri...).

Le délai d'instruction est généralement de 1 mois mais peut être de 2 mois lorsque la consultation ABF (Architecte des Bâtiments de France) est nécessaire :

- Pour une division de terrain non soumise à permis d'aménager,
- Pour la réalisation de constructions ou de travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes,
- Pour la réalisation de constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis de construire comprenant ou non des démolitions.

Et après les travaux...

Une fois les travaux achevés, vous devez déclarer :

- En mairie par le biais du formulaire cerfa n° 13408 de déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT). Cela permettra aux services municipaux de vérifier la conformité des travaux vis-à-vis de l'autorisation d'urbanisme. Cette vérification intervient dans un délai de 3 à 5 mois selon la situation du projet. Il s'agit d'une formalité dont l'accomplissement est systématiquement vérifié par les notaires dans le cadre d'une vente. Il vous est vivement conseillé de déposer cette DAACT dès l'achèvement des travaux afin de bénéficier de la même réglementation si certains points devaient être régularisés. Cela vous permet aussi de faire valoir la prise de valeur de votre bien en cas de vente.
- Sur votre espace impots.gouv.fr afin de vous acquitter des éventuelles taxes d'urbanisme (taxe d'aménagement et taxe d'archéologie préventive) et mettre à jour le calcul des impôts locaux. Pour rappel, l'absence de déclaration dans un délai de 90 jours après l'achèvement des travaux entraîne l'application d'une amende de 150 €.

Les permis de construire

Le permis de construire est généralement exigé pour les travaux de grande importance tels que la construction d'une maison individuelle, d'une extension de bâtiment supérieure à 20 m² ou des travaux modifiant la structure porteuse ou la façade du bâtiment lors d'un changement de destination. Le délai d'instruction est de 2 mois pour la construction d'une maison individuelle et/ou de ses annexes et de 3 mois pour les autres cas.

La modification et le transfert d'un permis en cours de validité

Le bénéficiaire d'un permis de construire ou d'aménager en cours de validité peut apporter des modifications mineures (aspect extérieur du bâtiment, modification de l'implantation) à celui-ci et/ou le transférer à une autre personne. Des modifications peuvent être apportées à condition que la déclaration d'achèvement des travaux n'ait pas encore été délivrée.

Le permis de démolir

Le permis de démolir est exigé pour les projets de démolition totale ou partielle d'une construction relevant d'une protection particulière (secteur protégé et/ou sauvegardé, bâtiment inscrit ou classé au titre des monuments historiques) ou située dans une commune où le conseil municipal a décidé d'instaurer le permis de démolir. Le délai d'instruction est de 2 mois.

Lorsque la démolition est comprise dans un projet de construction ou d'aménagement, la demande de permis de construire ou d'aménager vaut également permis de démolir.



GRAND LOTO

13 27 5 8

DIMANCHE 15 FÉVRIER 2026

Ouverture 12h • Début des jeux 14h

SALLE DE LA FORGE 76700 HARFLEUR
Organisé par l'association des Carques

NOMBREUX LOTS À GAGNER!
TV ÉCRAN PLAT • AIR FRYER • ASPIRATEUR LAVEUR • GAUFRIER
BOUILLLOIRE • BLENDER • TASSIMO • PLACES ASTÉRIX & BIEN D'AUTRES!

Buvette & Restauration
Paninis, Boissons, Desserts...

TARIFS	Prix
1 CARTON	2€50
5 CARTONS	10€
11 CARTONS	20€
17 CARTONS	30€

INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES : 07 49 53 42 41

Le Clocher de l'église Saint-Martin, Harfleur

Visites

Proposées par la commune d'Harfleur

Dimanche 8 mars - 14h, 15h15 et 16h30



Le "phare du pays de Caux" s'ouvre pour une découverte exceptionnelle de ses éléments architecturaux du 15^e siècle, qui vous emmènera des escaliers aux combles, en passant par la tour quadrangulaire et la galerie de promenade.

Au fil de la déambulation, vous serez saisis par la richesse de l'ornementation de ce volume de pierre, imposant et léger à la fois.

Église Saint-Martin - Gratuit sur réservation
A partir de 15 ans - Durée 45 mn
Réservations au 02 35 13 30 09 [La Forge]

L'écho des commerces

Du nouveau place Victor Hugo

Suite à une reconversion professionnelle et une motivation de longue date, M. et Mme Ben Taïb ont ouvert un nouveau commerce à Harfleur : « 9 & d'Okaz ».

Le concept est simple, des articles neufs et d'occasions et un travail avec l'association havraise « Fairplay » qui leur fournit la majeure partie de la marchandise. Le reste est le fruit de recherches et d'un goût prononcé pour chiner de bonnes affaires pour leurs clients. Vous y trouverez « de tout » : des tableaux d'artistes et des pièces d'artisans locaux (Gainneville, Bréauté...), de la décoration, du textile, des bijoux, des jeux, des accessoires électroniques et même des pieds de lits ! Rendez-vous place V. Hugo pour découvrir cette caverne d'Ali Baba.

9 & D'OKAZ

Place Victor Hugo - Harfleur

Du mardi au vendredi : 9h30-12h / 14h-18h

Samedi : 9h30-12h / 14h-17h30

Dimanche : 9h-12h30

FB : [neufetdokazharfleur](https://www.facebook.com/neufetdokazharfleur)

Snapchat : [harfleur9etdokaz](https://www.snapchat.com/add/harfleur9etdokaz)



Bibliothèque Elsa Triolet

Concours de puzzles

Mercredi 25 février de 14h à 17h

Animation municipale

Tu aimes les défis ?

Viens tester ton talent lors de notre Concours de puzzles !

Concentre-toi, assemble, et sois le plus rapide pour terminer ton puzzle !

En solo, en duo ou en équipe, viens relever le défi et passer un moment ludique et détendu.

Tout public

Gratuit sur inscription auprès de la bibliothèque sur place ou au 02 35 13 30 53



Après-midi jeux de société

Mercredi 11 mars - de 14h30 à 16h30

Animation municipale
Pour petits et grands

La bibliothèque vous donne rendez-vous pour une après-midi placée sous le signe du partage, de la convivialité et de la découverte, avec pour ambition de rassembler toutes les générations autour du jeu de société.

Section jeunesse - Tout public

Gratuit sur inscription auprès de la bibliothèque sur place ou au 02 35 13 30 53



Musée du Prieuré



De l'antiquité aux jeux de société moderne : 4000 ans d'histoires du dé à jouer

Vendredi 13 février - 18h

Conférence

Avec l'association Paradise Animation

Afin d'ouvrir l'exposition "Le dé : une histoire à 6 faces", l'association Paradise Animation propose une conférence. Les membres de l'association aborderont la thématique sous une approche historique et chronologique.

Gratuit sur inscription à La Forge et au musée

Le dé : une histoire à 6 faces

Du 14 février au 1er mars

Exposition

Par l'association Paradise Animation

Paradise Animation, jeune association havraise, vous propose une exposition inédite avec une collection privée, en constante évolution, qui a d'abord vu le jour sur les réseaux. Désormais le souhait est de la rendre visible au plus grand nombre, c'est pourquoi le musée a décidé de les accueillir. S'il existe un symbole universel du jeu, c'est bien le dé. Cet objet que nous avons tous eu un jour en main semble des plus banales, pourtant son histoire est riche et a commencé il y a plus de 4000 ans.

De l'élément de jeu à l'objet d'artisanat, en passant par le support publicitaire ou l'objet de décoration, venez découvrir les 6 faces du dé !

Visite libre et gratuite



Les ateliers du musée Les jeux

Mercredi 18 février de 14h à 18h

Avec l'association Paradise Animation

Activités en famille.

Gratuit sur inscription à La Forge et au musée



Oyez ! Oyez !

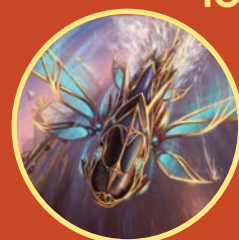
La Fête de la Scie revient

les 11 et 12 avril 2026

"À table !"

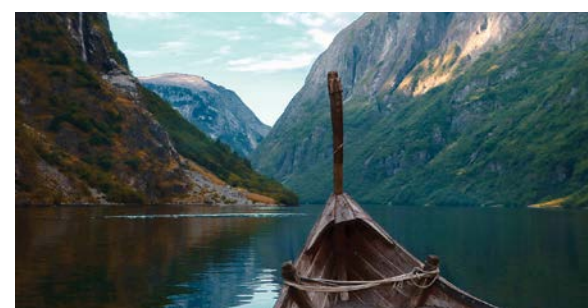
Illustration : Alexandre Honoré

Bientôt l'affiche et tous les détails !



Musée du Prieuré

Les Vikings



Vendredi 6 mars - 18h

Conférence

Par Geoffroy Descamps - Association La Cepée

Guerriers intrépides et sanguinaires, aventuriers au longs cours, remarquables constructeurs, les Vikings ont défrayé les chroniques pendant plus de trois siècles. Qui étaient ces soi-disant barbares ? Quelles traces nous ont-ils laissés à la fois archéologiques mais aussi dans notre imaginaire ?

Gratuit sur inscription à La Forge et au musée

Église Saint-Martin

La passion selon Saint Matthieu de Jean Sébastien Bach

Samedi 14 mars - 17h30

Concert symphonique et chœurs

Par le Chœur du Conservatoire de Rouen et Opus 76

Composée en 1727, La Passion selon Saint Matthieu est l'un des chefs-d'œuvre sacrés de Bach, alliant récitatifs poignants et puissants chœurs. Cette œuvre monumentale sera interprétée par l'ensemble vocal du conservatoire de Rouen, accompagné de l'orchestre symphonique Opus 76, sous la direction de Tristan Benveniste.



Tarifs : de 2 à 5 € - Tout public

Réservation en ligne sur www.harfleur.fr

>> Billetterie La Forge

La Forge

Mathieu Stepson

Samedi 28 février - 20h30

Magie et mentalisme

Plus qu'un show, une expérience ! Connaissez-vous la sensation de "Déjà-vu" ? Via des images remontant au matin même, le public découvre que Mathieu a l'étrange sensation d'avoir rêvé... le spectacle de ce soir. Mais un élément troublant vient semer le doute : était-ce vraiment un rêve ? Il décide alors de jouer avec l'imprévisible pour vérifier ses souvenirs...

Grand vainqueur de la 19ème saison de "La France a un Incroyable Talent", Mathieu Stepson mêle illusion, fiction et mentalisme dans un style unique et impressionnant, et signe ici un spectacle étonnant, porté par une mise en scène inventive et audacieuse.

Tout public - Tarifs : de 10 à 25 € - Réservation en ligne sur www.harfleur.fr >> Billetterie La Forge

COMPLET



Un affichage dans les salles de sport contre les maltraitances

Le décret du 16 mai 2025 intègre l'obligation pour les établissements d'activités physiques ou sportives d'afficher une information sur les dispositifs permettant de recueillir des signalements, d'orienter et d'accompagner les personnes victimes ou témoins de situations de violences physiques ou morales ou des situations de maltraitance.

L'objectif de cet affichage obligatoire est de prévenir et de mieux lutter contre les actes de violence et de discrimination pouvant avoir lieu dans les établissements accueillant du public et dans le cadre des activités physiques ou sportives.

MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN
D'UNE VIOLENCE DANS LE SPORT



S'interroger, c'est AGIR.
Écouter et signaler, c'est RÉAGIR et METTRE FIN.
#TousConcernés



S'interroger, c'est AGIR.
Écouter et signaler, c'est RÉAGIR et METTRE FIN.
#TousConcernés

Envie d'une parcelle de jardin à cultiver ?



Envie de se détendre dans un cadre magnifique ? De cultiver sa parcelle et de récolter ses propres légumes ? C'est possible, même si vous habitez en appartement, grâce à l'association des "Jardins Familiaux d'Harfleur". Installée en bordure du bois du Colmoulins, elle propose des parcelles de 150 à 180m² pour une cotisation annuelle de 40€ (avec une caution de 100€), avec une règle d'or : s'engager à bien entretenir sa parcelle.

Si vous êtes intéressés, contactez le président de l'association, M. Emery.
Par courrier : 1 rue du Calvaire - 76700 Harfleur
Par téléphone au 06 26 92 50 69.

Inscriptions pour la rentrée 2026 - 2027 Scolaire et périscolaire

Les inscriptions auront lieu du lundi 23 février au lundi 23 mars 2026 et concernent les enfants nés en 2023. Une démarche d'inscription auprès de la mairie est nécessaire pour l'inscription d'un enfant en première année de maternelle dans une école harfleuraise ou pour un nouvel arrivant sur la commune.

L'inscription est obligatoire dès l'âge de trois ans depuis la rentrée 2019. Un enfant qui aura deux ans et demi lors de la rentrée scolaire pourra être inscrit. Son admission dans son école de secteur se fera sous réserve des places disponibles.

Les inscriptions se font :
au Pôle Accueil Population au 02 35 13 30 20 (Centre-ville).

Documents à fournir :
Livret de famille – Justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Les démarches sur "Mon Guichet" :
Vous devez tout d'abord vous déplacer en Mairie pour faire votre inscription, ensuite par mail sur : animation@harfleur.fr pour la création d'un compte famille et l'obtention d'un identifiant. Il ne vous reste plus qu'à vous rendre sur le site internet de la ville : www.harfleur.fr et cliquer sur le bouton "mon guichet". Vous pourrez ainsi régler vos factures et modifier les calendriers de présence de votre (vos) enfant(s) dans le respect du règlement intérieur.

Demande de dérogation à la carte scolaire :
Pour les demandes de dérogation à la carte scolaire pour les enfants harfleuraies et pour les enfants venant de l'extérieur, les démarches doivent toujours être engagées auprès de leur commune de domicile.

Pour les demandes de changement de secteur à la carte scolaire pour les Harfleuraies :
Le dossier est à télécharger sur le site web de la ville ou à demander auprès des services d'accueil à la population.

Le dossier complet est à déposer au Pôle Accueil Population ou par mail à animation@harfleur.fr

Les familles doivent noter que les demandes de dérogation doivent être renouvelées pour l'entrée en CP.

Inscription au Cours Préparatoire
Les inscriptions en Cours Préparatoire pour les enfants harfleuraies s'effectueront systématiquement et automatiquement selon le lieu de domiciliation sauf pour :
1/ Les familles domiciliées à Harfleur qui auraient bénéficié :
• D'un changement de secteur en maternelle.
• D'une dérogation vers une autre commune en maternelle.

2/ Les familles non domiciliées à Harfleur qui auraient bénéficié :
D'une demande de dérogation auprès de leur commune de domiciliation en maternelle.

Inscriptions aux services scolaires
Les accueils périscolaires et restauration sont à renouveler tous les ans.
Les inscriptions sont possibles via le site internet de la ville www.harfleur.fr rubrique Mon Guichet si la famille a déjà un compte Mon Guichet de créé ou sur rendez-vous.
La municipalité propose le dispositif de la restauration scolaire à 1 €.
Pensez bien à demander la prise en compte de votre quotient familial CAF pour bénéficier de tarifs préférentiels.

Horaires d'accueil pour les inscriptions :
Pôle Accueil Population au 02 35 13 30 20 (sur rendez-vous)
Lundi et vendredi : 9h - 12h30 et 13h45 - 17h
Mardi et jeudi : 9h - 17h
Mercredi : 14h - 17h

Carnet

Naissances :
04/12/25 PAIN Julia

Décès :
05/12/25 TAVEIRA DOS SANTOS Antonio
12/12/25 ALLAINMAT Marguerite
23/12/25 MARRIÉ Gisèle
10/01/26 PETIT Micheline



Appel à projet

En 2025, du 7 au 19 avril, plusieurs groupes de Harfleurais encadrés par des artistes professionnels, ont participé à la création de deux œuvres d'art puisant leurs origines dans les thématiques la Fête de la Scie. Ces œuvres sont désormais implantées sur la place G. de Maupassant au cœur du quartier de Beaulieu. N'hésitez pas à aller les découvrir !

Cette année, c'est au tour des habitants du Centre Historique de pouvoir participer à ces ateliers de création avec des artistes, aussi sur la thématique de la Fête de la Scie.

Aujourd'hui, un appel à projet est lancé afin de solliciter la participation d'artistes proposant leurs idées. Nous vous donnons donc rendez-vous prochainement pour connaître le projet retenu pour cette future action.

Habitants du centre ancien, si vous êtes intéressés par ce projet vous pouvez contacter L. Patry au 02 35 13 30 94.

Merci et à très bientôt.



Informations élections municipales 2026

Du changement dans les bureaux de vote

En fonction de votre adresse, le lieu où vous votez change. Le bureau de vote dans lequel vous devez vous rendre est indiqué sur votre carte d'électeur.

La municipalité vous informe que pour 2026 :

Le bureau de vote n°2 quitte la Forge pour aller s'installer dans la salle du Parc (au rez-de-chaussée du centre de la petite enfance F. Dolto)

Le bureau de vote n°4 quitte le complexe scolaire André Gide pour s'installer au Point Accueil Jeunes (Beaulieu).

Empêché d'aller voter ?

Pensez à la procuration

Date limite le 13 mars.

En ligne sur le site maprocuration.gouv.fr

Vous devez ensuite faire valider votre procuration en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat, dans les deux mois qui suivent. Sur place, vous devrez présenter votre référence d'enregistrement « Maprocuration » et un titre d'identité.

A l'aide d'un formulaire Cerfa papier

Téléchargeable sur service-public.gouv.fr

Dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie, le tribunal judiciaire de votre lieu de travail ou de résidence, un consulat, ou un lieu accueillant du public dont la liste et les dates et heures d'ouverture sont arrêtées par le préfet. Vous devez vous munir d'un titre d'identité.



Pharmacies

Pharmacie de la Brèque
35 rue de la République
02 35 45 40 39

Pharmacie de la place d'Armes
26 rue Jehan de Grouchy
02 35 45 77 09

Pharmacie Harfleur-Beaulieu
33 pl. Guy de Maupassant
02 35 45 43 29

Après 20h, appelez le 3237



Infos Tram

Actu Travaux : dernière minute !

Parce que les agendas des chantiers comme celui du tramway peuvent subir des fluctuations et des aléas, vous trouverez ci-dessous la mise à jour des informations concernant Harfleur.

Actuellement :

- Fermeture de l'accès à l'avenue du clos Labédoyère depuis le giratoire de la Brèque. La circulation vers et depuis la zone d'activités des Courtines se fera uniquement depuis la rue de la Courtine
- Modification de l'accès à l'avenue de la Résistance depuis le giratoire de la Brèque (sans impact sur la circulation)
- Mise en place d'un carrefour à feux à l'intersection de l'avenue de la Résistance et de la rue de la Courtine
- Mise en place d'un échafaudage autour de la statue de Jehan de Grouchy

Dans le courant de l'été 2026

(prévisionnel = semaine 31) :

Fermeture totale de la rue Général Leclerc



Pour toutes les informations concernant la nouvelle ligne de tramway, rendez-vous sur www.notretramavance.fr

Visitez la future ligne de tramway à 360°

Grâce au site dédié « www.notretramavance.fr »

Plongez au cœur de la future ligne C du tramway communautaire grâce à une visite virtuelle immersive à 360°, qui vous permet de découvrir les futurs aménagements et les nombreux points d'intérêt accessibles tout au long du tracé.

De station en station, les internautes peuvent ainsi naviguer le long de la ligne avec une vue en hauteur ou aérienne (vue du dessus), et découvrir l'ensemble des points d'intérêt qui seront prochainement accessible via ce mode de transport.

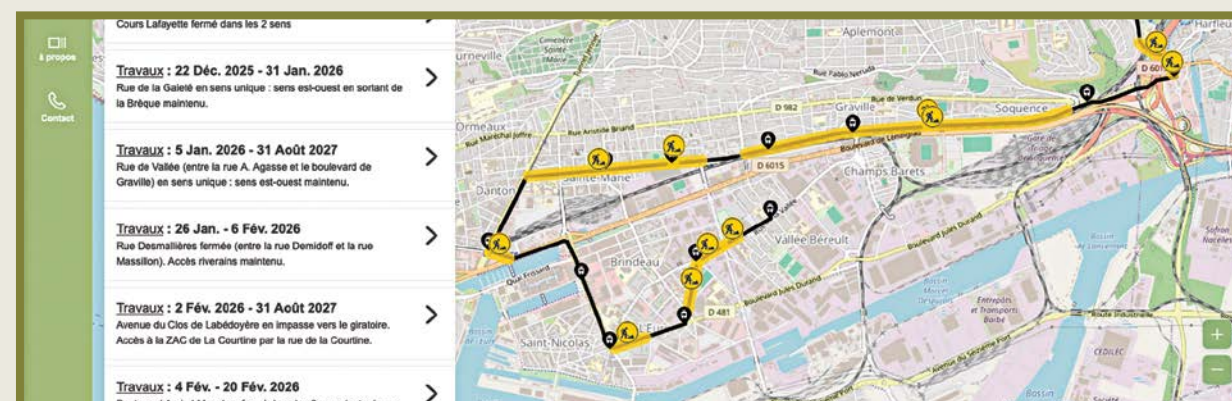
Restez informés sur l'avancée des travaux

Afin de permettre aux habitants et usagers de suivre le chantier au quotidien et ses impacts sur la circulation des voitures et des piétons, plusieurs outils sont mis à disposition :

- une cartographie interactive des travaux en temps réel

- des infos SMS personnalisées auxquelles vous pouvez vous inscrire pour être tenu informé des impacts sur les zones de votre choix
- la page Facebook dédiée au projet de la ligne C du tramway
- des infos travaux distribuées dans les boîtes aux lettres des riverains concernés
- une équipe de médiation présente sur le terrain pour répondre aux questions des habitants, commerçants et entreprises

Rendez-vous sur www.notretramavance.fr



Conseil Municipal du 24 janvier 2026

Rapport d'Orientations Budgétaires 2026

Obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants conformément aux articles L. 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Locales, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigureront l'équilibre du budget primitif.

Ce rapport d'orientations budgétaires a pour vocation de présenter aux élus du Conseil Municipal, les grandes tendances structurant le budget de la Ville et d'échanger sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Le contexte général d'élaboration du Budget 2026

- Le contexte économique.
- La Loi de Finances pour 2026. Pour l'heure, la Loi de Finances pour 2026 n'est pas encore votée. Néanmoins, ce PLF 2026 prévoit des mesures impactant les collectivités.
- Les éléments exogènes : les prix d'un certain nombre d'approvisionnements (alimentation, gaz et électricité, transports...) demeurant largement au-dessus de leur niveau d'avant la crise sanitaire, malgré le net ralentissement de l'inflation depuis août 2024, des taux d'intérêts se réorientant depuis plusieurs mois à la baisse, une TVA à 20 % appliquée désormais sur toute la facture d'électricité (jusqu'au 31 juillet 2025 la TVA était de 5,5 % sur l'abonnement) et un taux de 20 % sur le gaz depuis le 1er août 2025, des décisions réglementaires qui impactent le chapitre des charges de personnel.
- L'environnement socio-économique de la Ville d'Harfleur, basé sur les chiffres INSEE de la population.

La situation financière de la Ville d'Harfleur

L'analyse des dépenses et des recettes de fonctionnement sur le mandat 2020-2024 permet d'établir que la commune a su faire évoluer ses finances dans la bonne direction, tout en absorbant les différentes crises rencontrées. Ainsi, malgré un contexte inflationniste et grâce à nos efforts de gestion, l'année 2024 s'est terminée avec une amélioration de nos épargnes. L'épargne brute a ainsi atteint 1 251 758 € en 2024. Notre taux d'épargne brut s'est aussi amélioré, passant de 10,44 % en 2023 à 11,10 % en 2024. Sur 2025, et aussi en 2026, les mesures de la Loi de Finances auront très probablement des impacts négatifs sur l'épargne brute de notre commune.

Les orientations budgétaires de 2026

- Les recettes réelles de fonctionnement devraient se situer aux alentours de 12 600 000 € soit un montant en augmentation de 1,24 % par rapport au Budget Primitif 2025 (12 445 669 €). Elles sont réparties en 5 grandes catégories de ressources : la fiscalité directe, les dotations et participations, les produits provenant de la Communauté urbaine, les produits de la fiscalité indirecte et les recettes qui regroupent principalement les produits des services à la population ainsi que les redevances perçues au titre de l'occupation du domaine public, les atténuations de charges, les produits de gestion courante...

- Les dépenses réelles de fonctionnement 2026 pourraient approcher les 11 400 000 € en fonction des hypothèses retenues soit une augmentation de près de 1,80 % par rapport au B.P. 2025 (11 199 905 €).

Cela représente : les dépenses de personnel, les charges à caractère général (relatives à l'entretien des terrains, des biens meubles et immeubles, des réparations, des locations, des fluides, carburants, alimentation, assurances, impôts et prestations de services nécessaires au bon fonctionnement du service public), les participations obligatoires et subventions versées par la Ville.

- Les dépenses d'investissement prévisionnelles devraient se situer autour de 3,2 M€ (hors opérations d'ordre), soit + 6,8 % par rapport au B.P. 2025, dont des dépenses d'équipement pour plus de 1 M€.

- Les dépenses d'équipement, 3 grandes orientations qui prolongent et renforcent les efforts des années précédentes : une ville humaine (accessibilité et de sécurité, écoles, services municipaux...), une ville durable (rénovation énergétique, renouvellement véhicules...), une valorisation de la ville (gestion patrimoniale, valorisation de la Porte de Rouen, aménagements des espaces publics...)
- Le remboursement de la dette
- Les subventions d'équipement versées (l'attribution de compensation d'investissement due à la Communauté urbaine)

Les autres points abordés sont :

- Le financement des investissements et l'analyse de la dette

Une version du ROB dans son intégralité est disponible sur le site internet municipal www.harfleur.fr

Groupe majoritaire

Harfleur 2026 - Groupe des élu.e.s communistes et républicains

Une fois encore le compte n'est pas bon...

Février est arrivé, la période des vœux, des galettes, des bonnes résolutions et du janvier sans alcool est terminée, place au temps du budget municipal.

Le Débat sur les Orientations Budgétaires 2026 s'est tenu lors du conseil municipal du 24 janvier, et celui du 28 février sera principalement consacré au vote du budget 2026.

L'adoption tardive par 49,3 du budget de l'Etat rend cette tâche plus difficile aux agents qui doivent plancher bien en amont sans connaître exactement les montants qui leur seront attribués. Ce retard complique également les arbitrages des élus. Comment décider d'un investissement si nous ne savons pas si la somme nécessaire sera allouée à la ville ?

Mais à cet exercice d'équilibriste, agents comme élus commencent malheureusement à y être habitués.

Depuis des années, les dotations de l'Etat baissent, cette année encore la dotation générale de fonctionnement se voit augmentée moins que l'inflation.

Mais en plus de cette baisse, nous subissons la suppression de la compensation de la suppression de

la taxe professionnelle, et le fond de compensation de la TVA pour les collectivités ne sera plus applicable sur les dépenses de fonctionnement. Non seulement l'Etat nous donnera moins mais il nous prélèvera plus.

Une fois encore, le gouvernement Lecornu refuse, comme tous les gouvernements sous la présidence d'E. Macron, la taxation des plus riches et préfère diminuer les budgets des services publics.

En 2026 ce sera -2,2 % pour la cohésion des territoires, -5,1 % pour la culture, pas d'augmentation pour l'enseignement scolaire, 18,2 % d'aide publique au développement et -17 % pour le plan France 2030 pourtant censé combler le retard en matière de transition écologique, d'investissement industriel ou dans les technologies innovantes.

Mais en même temps accorde une augmentation de +11 % à l'armement.

Plutôt la guerre que l'instruction ou le développement économique source d'emploi et de Paix.

Loïc Jamet
Président du groupe

Groupe d'opposition

Groupe Harfleur ensemble pour demain

Pour clôturer ce mandat 2020/2026 nous évoquerons tout d'abord un rappel factuel en deux points ;

*bien que portant des noms d'une étrange similarité, les listes « Harfleur Ensemble Pour Demain » et « Harfleur, ensemble » ne sont pas liées entre elles. Ainsi, aucun des élus de notre groupe d'opposition siégeant au conseil municipal ne fait partie de la liste « Harfleur, Ensemble ».

*traiter quelqu'un de raciste ou de fasciste, sans qu'une condamnation pénale ne soit venue étayer ce présumé constitue un délit d'injure publique ou privée selon le lieu où ces paroles ont été prononcées. Colporter de telles accusations est assimilable à de la diffamation tout aussi pénalement répréhensible. En tant qu'élus, nous sommes également juridiquement protégés contre les agressions physiques ou verbales. Il se trouve que dernièrement, certains membres de notre groupe se sont vus affublés de ces qualificatifs injurieux. Nous nous réservons le droit de déposer plainte auprès des autorités compétentes si de tels comportements devaient se répéter. À bon(s) entendeur(s) salut !

Pour finir cette dernière tribune sur une note positive, j'ajouterai que le rôle d'élus d'opposition a été une aventure au sens premier du terme : « ce qui arrive d'imprévu, de surprenant ». Chaque conseil municipal, chaque commission, chaque réunion a été source de questionnement et d'enrichissement intellectuel grâce aux échanges stimulants, voire parfois étonnants, avec les membres de la majorité, les agents ou autres professionnels présents.

Les interactions avec vous, chères Harfleuraises, chers Harfleurais, ont éclairé notre chemin citoyen et ont donné du sens à notre engagement politique. Nous partions confiants avec les presque 41 % de suffrages exprimés en notre faveur. Pour cela, merci !

La politique se vit à la fois sur un temps long et fait partie prenante de notre quotidien, et je ne doute pas que nous nous retrouverons un jour ou l'autre. Avec toute notre gratitude !

Aurélie Rebeilleau,
présidente du groupe

Prochain Conseil Municipal

Samedi 28 février 2026
9h30 - Salle du parc

Les procès verbaux des conseils
sont disponibles sur www.harfleur.fr

Prochain conseil communautaire

Jeudi 12 février 2026 - 17h
Carré des Docks - Le Havre

Les séances sont publiques

BONNE NOUVELLE PRODUCTIONS & FRENETIC ARTS PRÉSENTENT

DEDO

APOCALYPSE NOW NOW



Humour

D-25-1970 / Artwork : KOBAYASHI

N° licence L4-R-22-003070 / L4-R-22-003525 / L4-R-22-003526

Mardi 10 mars 2026
20h30 - La Forge - Harfleur

h
ville de
harfleur

Billetterie en ligne : www.harfleur.fr

Renseignements au 02 35 13 30 09 - Facebook : La Forge Harfleur

La Forge : 1 rue Frédéric Chopin - Harfleur

